

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Séance du 19 Septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix neuf septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 14 septembre 2017 ( Présent  Excusé)

Date de convocation	Nombre de conseillers :		
14 septembre 2017	14	En exercices	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine <input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane <input checked="" type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis
	13	Présent	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise <input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie
Date d'affichage 21 septembre 2017	14	Votants	<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Romain <input checked="" type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas
	0	Absents	<input checked="" type="checkbox"/> Mr DUCOTE Corinne <input checked="" type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien <input checked="" type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal
	0	Exclus	<input type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel <input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves <input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves <input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude

Madame WILSON Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Objet : **APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**DESCRIPTION**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-21, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 06 décembre 2012 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixant les modalités de concertation avec le public ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 février 2017 ayant arrêté le projet de PLU et tiré le bilan de la concertation avec le public ;

Vu l'arrêté municipal n°AR 2017-016 en date du 01 juin 2017 soumettant le projet de PLU à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et la prise en compte de certaines remarques des services et organismes associés nécessitent quelques modifications mineures du projet de PLU, à savoir :

Suite donnée aux demandes effectuées dans le cadre de l'enquête publique (liste de modification en annexe)  
Suite donnée aux avis des PPA (liste de modification en annexe)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (10 pour, 4 contre, 0 abstention)

- **décide** d'approuver le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.
- **Donne** tous pouvoirs au Maire.
- Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

REF : 715 - 2102017 - 385

Certifié exécutoire pour avoir été reçue à la préfecture le 02.10.17  
et publié, affiché ou notifié le 20.09.17



Le Maire, Josiane CASBOLT  
Le Maire  
  
Josiane CASBOLT